

210C0688
FR0000125338-FS0429

26 juillet 2010

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAP GEMINI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juillet 2010, la société anonyme Amundi, agissant pour son compte et pour celui de la société anonyme Société Générale Gestion et de la société en nom collectif Etoile Gestion¹, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juillet 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAP GEMINI et détenir 7 362 083 actions CAP GEMINI représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et des droits de vote de la société², répartis de la façon suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Société Générale Gestion	934 273	0,60
Amundi	5 784 469	3,73
Etoile Gestion SNC	643 341	0,42
Total	7 362 083	4,75

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CAP GEMINI sur le marché.

¹ Les sociétés de gestion Amundi, Société Générale Gestion et Etoile Gestion SNC, agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, sont contrôlées par Amundi Group et ont une politique de vote commune. Amundi Group est une société anonyme détenue à 75% par le groupe Crédit Agricole et à 25% par le groupe Société Générale. Les sociétés de gestion contrôlées par Amundi Group agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole et Société Générale, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 154 939 226 actions représentant autant de droits de vote, en application de l'article 223-11 du règlement général.